

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-sept heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BRIE se sont réunis, dans les locaux de la mairie, en séance ordinaire sur convocation régulière envoyée le 29 mai 2026, affichée à la porte de la mairie le 29 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Michel BUISSON, Maire.

Etaient présents : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD E ; GUERIN S ; HIMONNET P-V ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; SOULARD D ; THOS F URBAJTEL P ; VANNIER S ; VRIET L

Ont donné procuration : CORNELIUS M à GUERIN S ; JOUANNET J à CHAUSSAT C ; MOREAU E à FORESTIER-BRUN Fabienne ; VIEUILLE R à DEZIER D

Absente : VERRIERE M

Secrétaire de séance : Laure VRIET

Quorum : 14

Michel Buisson rappelle les grandes lignes du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2026. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Question 1 : Elections sénatoriales : désignation des délégués du Conseil Municipal

Le sénat est composé de 348 sénateurs, renouvelé par moitié tous les trois ans. Ils sont élus pour 6 ans au suffrage universel indirect. Le collège électoral est composé d'environ 150 000 grands électeurs dont 95 % sont des délégués des conseils municipaux.

Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 précise que l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux (grands électeurs qui seront chargés de voter le 27 septembre) est fixée au vendredi 5 juin 2026 pour les communes concernées.

Michel Buisson explique que la commune de Brie doit désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Une seule liste « Vivre ensemble à Brie » est présentée.

Le bureau électoral présidé par Monsieur le Maire et composé de M. Rouhier Daniel, Mme Urbajtel Patricia (deux élus les plus âgés), M Soulard Denis et M. Himmonet Pierre-Vincent (deux élus les plus jeunes), fait procéder au vote à bulletin secrets.

Question 3 : Désignation du correspond Défense

Le correspondant Défense est un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, la Ministre des Armées et des Anciens Combattants, Catherine VAUTRIN, a transmis aux Maires un courrier encourageant les nouveaux élus à désigner en leur sein un correspondant Défense.

Lors du dernier mandat, Laure Bourgade était correspondante Défense et elle informe les élus qu'elle souhaite poursuivre cette mission.

Le Conseil Municipal désigne Laure Bourgade comme correspond Défense à l'unanimité des membres votants.

Question 4 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente pour un aménagement de sécurité

Michel Buisson rappelle que la commune de Brie compte trois écoles réparties sur son territoire. Des aménagements de sécurité ont été réalisés pour deux d'entre-elles dans le bourg.

La municipalité souhaite désormais réaliser un aménagement devant l'école élémentaire de La Prévôtterie située dans le village des Gendres. Cette école se situe aux abords de la RD 105, route très passagère qui relie notamment le 515^{ème} Régiment du Train, la RN 141 à la RD 12 et la zone commerciale des Montagnes.

Afin de sécuriser la route départementale, il est envisagé de créer un plateau ralentisseur répondant aux normes en vigueur ainsi que des trottoirs pour permettre un cheminement piéton entre les habitations et l'école.

Il faut rappeler que cet axe est également emprunté par les transports scolaires des collégiens et lycéens. Les arrêts de bus se situent près de l'école. Ces aménagements permettront également de sécuriser les cheminements de ces élèves.

Le plan d'aménagement est présenté aux élus.

Le montant des travaux est estimé à 70 877,70 € HT. La commune de Brie sollicite le Conseil Départemental de la Charente au titre du soutien aux aménagements de sécurité routière pour un montant de 35 438,85 € (50 % du coût des travaux).

Le plan de financement est le suivant :

Questions diverses

Michel Buisson invite les élus à se rendre à la cérémonie de remise des médailles aux agents communaux qui se déroule à 18h30 sous la halle de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h20.

Le Maire,

Michel BUISSON

Le secrétaire de séance,

Laure VRIET